

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Bivouaquer ou camper dans les Alpes suisses en respectant la nature

Aide-mémoire du CAS

Juillet 2004



Jagdinspektorat des
Kantons Bern

Inspection de la chasse
du canton de Berne



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

1. Préambule

Les activités en dehors des sentiers balisés ont constamment augmenté ces dernières années. Parallèlement, l'impact sur la nature lié aux activités humaines a pris de l'ampleur. Séjourner en pleine nature peut également engendrer des perturbations inutiles.

Le présent aide-mémoire comprend les informations et principales règles de comportement pour camper et bivouaquer sans porter préjudice à la nature, afin de léguer aux générations futures un environnement préservé!

2. Législation en vigueur

La situation légale est complexe en Suisse, et diffère d'un canton¹ et d'une commune à l'autre. De ce fait, cet aide-mémoire ne peut pas être exhaustif. Il est cependant important de savoir qu'il est explicitement interdit de camper dans les districts francs fédéraux (= zones de protection de la faune), ainsi que dans un grand nombre de zones protégées².

Dans l'ensemble, la règle suivante s'applique: Au-dessus de la limite supérieure de la forêt, en dehors des réserves naturelles et sans interdictions officielles, il n'est en général pas problématique de camper, du moins s'il s'agit d'une seule nuitée d'un petit nombre de personnes se comportant avec égards.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les pages Internet indiquées à la fin de cet aide-mémoire.

3. Définitions

Bivouaquer: dormir à la belle étoile ou dans un igloo, et non sous tente.

Camper: passer une ou un nombre limité de nuitées dans une petite tente, en dehors des places de camping officielles.

**Le camping est interdit
dans tous les districts francs
fédéraux**

(Lötschental, VS)



¹ Dans le canton d'Obwald, il est interdit de camper sur tout le territoire.

² Les deux types de zones protégées sont indiquées sur place le long des chemins d'accès principaux à l'aide de panneaux verts.

4. Camper et bivouaquer: recommandations afin de minimiser les impacts sur la nature

Planification

- Procéder, à l'aide de **cartes** et de **guides**, à une première appréciation de l'emplacement prévu: se trouve-t-il dans le périmètre d'une réserve naturelle, ou s'agit-il d'un espace sensible (voir ci-dessous)? Des réglementations particulières sont-elles mentionnées?
- Dans les **réserves naturelles**, il est souvent explicitement interdit de camper ou de bivouaquer. Éviter ces dernières, même sans interdictions formelles.
- Dans le doute, se renseigner directement **dans la région** (voir chapitre 6).
- Si vous envisagez de rester plusieurs jours sur place, de camper ou de bivouaquer avec un certain nombre de personnes, il est impératif de vous procurer **l'autorisation du propriétaire du terrain**. Le mieux est de vous adresser directement à la commune.
- Nous recommandons aux **organiseurs professionnels** d'excursions de convenir avec les autorités locales compétentes des lieux régulièrement utilisés pour camper ou bivouaquer et des itinéraires d'accès. L'obtention d'une autorisation est également souhaitable (services de protection de la nature, de la faune, de la chasse, des forêts).

Une planification soignée vous évitera des ennuis

(Zwischbergental, VS)



Sur place

Où monter la tente?

- Etre attentif afin de ne pas manquer les **panneaux** comprenant des informations sur des réglementations particulières (affiches auprès de chemins d'accès, de places de parc, de la gare, de téléphériques, de logements, dans le terrain, etc.).
- En cas de doute, s'adresser à quelqu'un sur place, un berger, un paysan, un gardien de cabane, au café, à la commune, etc.
- Respecter une distance d'au moins **100 mètres** entre la tente et le cours d'eau le plus proche.
- Adapter le campement à la nature, et non le contraire.
- Eviter de camper trop près des **cabanes** – ou alors demander impérativement l'autorisation du gardien! Si vous souhaitez camper à proximité d'un refuge, vous pouvez proposer au gardien une petite contribution pour l'utilisation des toilettes.

- Eviter si possible les **espaces sensibles**, tels que:
 - lisières, en particulier la limite supérieure de la forêt
 - forêts pâturées ou clairsemées, ainsi qu'espaces rocheux en forêt
 - couloirs de transit et zones de refuge du gibier ou riches en traces d'animaux (empreintes, crottes, ...)
 - espaces comprenant des bosquets, pelouses alpines riches en taillis, landes à bruyères (habitat du tétras lyre et de plusieurs autres espèces d'oiseaux)
 - sites marécageux
 - zones alluviales, en particulier bancs de sables et de gravier
 - en hiver, zones dénudées de neige, cimes et crêtes au-dessus de la limite supérieure de la forêt

Evitez les espaces sensibles

(Plaine alluviale du Gasterntal, BE)



Comment se comporter?

- Agir avec égards; éviter de s'activer et rester silencieux à l'aube et au crépuscule, car beaucoup d'animaux sont actifs à ce moment et sont donc particulièrement sensibles aux nuisances.



A l'aube et au crépuscule, beaucoup d'animaux sont particulièrement sensibles aux nuisances

(Rottal, BE)

- En hiver, une attitude respectueuse est de mise, car la présence humaine peut amener la faune à fuir, ce qui engendre d'importantes dépenses d'énergie (le chamois consomme jusqu'à 60 fois plus d'énergie pour fuir dans la haute neige qu'en marchant à son propre rythme). Des dérangements trop fréquents peuvent être mortels.
- Attacher les chiens durant la nuit, ainsi qu'à l'aube et au crépuscule.

Vie de camping

- Employer de préférence des récipients réutilisables pour les aliments et bois-

sons. Veiller à emballer les vivres pour la nuit.

- Si vous faites du feu, soyez très vigilant pour éviter tout dégât. N'utiliser que du matériel sec et naturel (bois, charbon de bois). Observer absolument les interdictions régionales et saisonnières de faire du feu.
- Faire la vaisselle en maintenant une distance d'au moins 30 mètres par rapport au lac ou cours d'eau le plus proche. N'utiliser que des produits biodégradables.
- Pour les besoins naturels, maintenir une distance d'au moins 50 mètres par rapport au cours d'eau ou lac le plus proche. Enterrer ou recouvrir les selles avec de grosses pierres. Emporter le papier hygiénique utilisé ou le brûler sur place, s'il n'y a aucun risque d'incendie.

Et finalement ...

- ... ne rien laisser derrière soi, sauf ses empreintes, et ne conserver que les souvenirs! Emporter également les éventuels déchets des prédécesseurs.

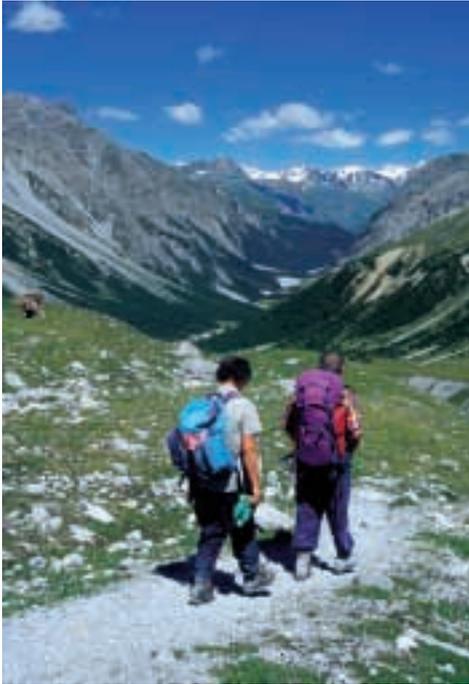
Ne laissez rien derrière vous, sauf vos empreintes

(Col d'Antrona, VS)



5. Randonnées en montagne: comment minimiser les impacts sur la nature?

- Rester dans la mesure du possible sur les chemins et itinéraires balisés. Les **raccourcis** favorisent souvent l'érosion des chemins de montagne et les plantes des rocailles sont très fragiles. Enfin, toujours refermer les clôtures des pâturages.
- Les **produits locaux** complètent merveilleusement les repas, et votre visite aidera peut-être le magasin du village à survivre.
- Garder son **chien** sous contrôle permanent. Dans les districts francs ainsi que dans certains cantons, il est obligatoire de tenir son chien en laisse. Consulter les panneaux d'information. Dans le doute, il convient de le garder en laisse.



Restez si possible sur les chemins balisés

(Val Plavna, GR)

- La cueillette des **fleurs** doit rester modérée; celle des espèces protégées est strictement interdite.
- Ne pas cueillir plus de **baies** ou de **champignons** que pour sa consommation personnelle.

- Les Alpes représentent l'un des derniers espaces sauvages d'Europe. Elles nous offrent des paysages très diversifiés et uniques. **Respectons-les!** Apprécions le calme des montagnes et sachons le préserver.
- Utiliser de préférence les **transports en commun** pour se rendre en montagne, ou veiller à la pleine occupation des voitures. Observer les interdictions de circuler, se garer dans les zones prévues à cet effet et ne bloquant pas les voies d'accès.

Utilisez de préférence les transports en commun

(Val S-charl, GR)



6. Informations

Se renseigner auprès:

- des cantons (services de la faune ou de la chasse)
- des communes
- des offices de tourisme
- des cabanes de montagne

... ou sur les sites Internet suivants:

- www.admin.ch (accès au recueil systématique de lois fédérales, ainsi qu'à tous les arrêtés sur les réserves nationales).
- <http://www.admin.ch/ch/f/schweiz/kantone/index.html> (accès aux sites des cantons et aux services respectifs de la protection de la nature, des forêts et de la chasse).
- www.ecogis.ch (informations rapides sur la base de cartes sur toutes les zones protégées et inventoriées au niveau fédéral. Les réserves cantonales seront probablement intégrées plus tard sur ce site).
- www.umwelt-schweiz.ch (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage).
- www.alpesonline.ch: aide précieuse pour planifier vos courses par les transports publics, combinée avec de nombreuses informations sur les cabanes, cartes, guides, dépôts de bagages, etc.

Commentaires ou commande

CAS – secteur environnement, Monbijoustrasse 61, 3000 Berne 23, Tel 031/370 18 18, natur@sac-cas.ch, www.sac-cas.ch

montagne
voyage montagne
guides escalade vêtements
bureau de guides escalade
vêtement montagne bureau de guide
voyage montagne bureau de guides escalade vêtements



YOSEMITE
S'ÉQUIPER NATURE

yosemite bd de grancy 12, 1006 lausanne
t+f: 021/617 31 00 internet: www.yosemite.ch
e-mail: info@yosemite.ch
copyright: p. abramovski

Guides de randonnée du Club Alpin Suisse CAS



Ouvrage très apprécié, entièrement remanié et présentant les plus belles randonnées d'une cabane à l'autre des Préalpes et des Alpes

336 pages, cartes synoptiques, diagrammes et nombreuses photos

Fr. 44.–
pour les membres du CAS Fr. 36.–
Art. n° 227-X

Autres guides de randonnée du CAS:

Randonnées en montagne Jura - Fribourg - Vaud

82 photos, 112 infographies en couleur, 304 pages
Fr. 44.–; pour les membres du CAS Fr. 36.–
Art. n° 194-X

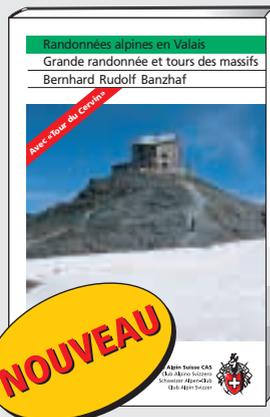
Randonnées en montagne Chablais et Valais francophone

en couleur, 116 infographies, 320 pages
Fr. 44.–; pour les membres du CAS Fr. 36.–
Art. n° 208-3

Weitere Informationen unter www.sac-verlag.ch

Randonnées alpines au pied des quatre mille

Le Valais offre tout un éventail de courses très attrayantes, grandes randonnées ou tours des massifs. Le décor inoubliable des Alpes valaisannes et les conditions météo stables et sèches sont une invitation au départ.



- Grande randonnée de la Forclaz à la Furka
 - Tour du Grand Combin
 - Tour du Cervin
 - Autour de Zermatt et de Saas Fee
 - Tour du Mont Rose
 - Tour du Fletschhorn
 - Tour du Blinnenhorn
- 110 photos, 424 pages

Fr. 44.–
pour les membres du CAS Fr. 36.–
Art. n° 234-2